



## REGLEMENT INTERIEUR

**Ribamb'elle & co** est une association à but non lucratif régie par la loi 1901 et le décret du 16 aout 1901.

Mail : ribambelle.co@gmail.com

Facebook : RIBAMB'ELLE&CO

### **1. Le but de l'association**

Le but de cette association est de rompre l'isolement de tous dans nos petits villages. Créer un lieu de partage, d'échanges, sensibiliser le lien à la parentalité, faire des rencontres, échanges de pratiques, proposer des activités communes...

### **2. Le siège social**

Place de l'église (en face de la Mairie), 31330 LE BURGAUD.

### **3. Composition de l'association**

L'association est gérée par six mamans bénévoles

- LEZAT Priscilla (Présidente),
- ANDRE Aurélie (Vise Présidente),
- MALDONADO Manon (Secrétaire)
- GARROS Carine (Vise Secrétaire)
- DUBOC Céline (Trésorière)
- CHEKARD Djamila (Vise Trésorière).

Ainsi que des membres donateurs (qui font des dons) et des membres actifs adhérents (actifs dans l'association moyennant une cotisation).

### **4. Les cotisations des membres**

Le montant de la cotisation est de 25 euros par adhérent et par an. L'appel à la cotisation est demandé lors de l'inscription en chèque ou en espèce.

### **5. Modalités d'inscription**

Sont membres de l'association, les personnes remplissant la fiche d'inscription et à jour de leur cotisation annuelle. Cette cotisation est due pour la période allant du 1er septembre 2017 au 30 Juillet 2018.

L'association se réserve le droit de limiter le nombre d'adhérents pour un bon fonctionnement des activités.

### **6. Les activités**



Un planning est à votre disposition sur le Facebook de l'association ainsi qu'à l'entrée. Celui-ci est mis régulièrement à jour selon la période de l'année et l'âge des enfants. Les jeux en extérieur (par mauvais temps) seront remplacés par des jeux en salle autant que possible.

Les locaux nous sont gracieusement prêtés par la municipalité et la MJC, il est donc impératif de respecter les lieux.

Du matériel sera mis à disposition pour le fonctionnement des ateliers. En cas de dégradation les frais du matériel seront à la charge de l'adhérent.

## **7. Le partenariat**

Nous espérons pouvoir travailler en partenariat avec d'autres associations pour proposer des activités toujours plus variées. Les adultes ayant des compétences particulières (chanteurs, musiciens...) pourront être mis à contribution sur la base du volontariat pour la réalisation d'ateliers.

Les partenaires adhérant ont tous une place importante au sein de l'association. Si vous allez vers eux n'hésitez pas à vous présenter de la part de Ribamb'Elle & Co.

## **8. Santé des enfants**

Les enfants avec une maladie infectieuse ou états grippaux ne seront pas acceptés, dans le cadre de son bien être.

## **9. Radiation**

La qualité de membre se perd par :

- Le non-respect du règlement intérieur
- Le non-paiement de la cotisation.

Une page Facebook et un blog ont été créés afin que vous puissiez y voir nos ateliers,... Une page est mis en place avec lien sur le site de la Mairie, rubrique « association petite enfance », contenant toutes les informations concernant l'association.

Bienvenue à vous !

Fait à LE BURGAUD, le 19 juillet 2017

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »:

**Adhérent :**